



## Charge supplémentaire non justifié

Par **kiki**, le **10/02/2010** à **11:42**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre de mon bailleur (Touraine Logement) comme quoi il a été constaté des déjections canines devant mon immeuble et que je devrais payer le cout de l'entretien si cela ne cesse pas ! Or j'ai bien un chien mais celui ci en aucun cas fait ses besoin a cet endroit puisqu'il y a un parc derriere chez moi ou je l'emmene a chaque fois. Je leur ai dis plusieurs fois mais visiblement il s'en ta.. !

Donc que puis je faire pour ne pas a avoir a payer cette charge dans le cas ou ils mettent a execution leur menace vu que j'y suis pour rien ?

Et quel légitimité et quel recours mon bailleur peut avoir dans ce cas ?